



		Numéro de dossier :	1031203186
Unité administrative responsable	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme		
Niveau décisionnel	Conseil municipal	Au plus tard le	2003-10-27
Sommet	-		
Contrat de ville	-		
Projet	-		
Objet	Adopter un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (Plan directeur de l'arrondissement Plateau Mont-Royal/Centre-Sud) (C092-03386) de manière à modifier la limite de hauteur de la catégorie «7A», prescrivant 16 mètres maximum, pour une limite de hauteur de 23 mètres et 6 étages et de manière à modifier la densité de 2,5 pour une densité de 6, relativement à une bordure de 17 mètres de profondeur en front sud du boulevard René-Lévesque, entre les rues Amherst et Wolfe.		

1. Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement intitulé "Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement Plateau Mont-Royal/Centre-Sud (C092-03386)" de manière à modifier la limite de hauteur de la catégorie «7A» prescrivant 16 mètres maximum pour une limite de hauteur de 23 mètres et de manière à modifier la densité de 2,5 pour une densité de 6, relativement à une bordure de 17 mètres de profondeur en front sud du boulevard René-Lévesque, entre les rues Amherst et Wolfe;
2. Soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 83 (annexe 1) de la Charte de la Ville.
3. Déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.